



## NUMÉRO 165

### Procès verbal de la séance du conseil municipal du 11 avril 2014

#### APPEL NOMINAL

#### DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE.

#### COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES EN VERTU DE LA DÉLÉGA- TION DONNÉE PAR LE CONSEIL AU MAIRE

#### APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 12 FÉVRIER 2014

1 - Délégations du conseil municipal au Maire en vertu des dispositions du L 2122-22 du CGCT **/P.4**

2 - Indemnité de conseil attribuée au Receveur municipal - Collaborateurs de cabinet - Conseil de discipline de recours **/P.5**

3 - Recours à l'emprunt et aux instruments de couverture - délégation au Maire pour l'exercice 2014. Programme de billets de trésorerie - Autorisations pour l'année 2014 **/P.5**

4 - Désignation des représentants du conseil municipal pour siéger au sein de la Commission d'Appel d'Offres - Désignation des représentants du Conseil Municipal pour siéger au sein de la commission compétente en matière de Délégation de Service public **/P.7**

5 - Désignation des représentants du conseil municipal pour siéger au sein du comité du syndicat intercommunal du cimetière de Clamart **/P.8**

6 - Désignation des représentants du conseil municipal pour siéger au sein du comité du Syndicat des eaux d'Ile de France (SEDIF) **/P.8**

7 - Désignation des représentants du Conseil Municipal pour siéger au sein de la commission consultative des services publics locaux **/P.8**

8 - Correspondant Défense **/P.8**

**Le Journal officiel de Boulogne-Billancourt**

Directeur de la publication : Pierre-Christophe Baguet - rédaction : Services du cabinet du Maire

Maquette - Édition : Direction de la Communication

Hôtel de ville - 26, avenue André-Morizet

92104 Boulogne-Billancourt cedex - [www.boulognebillancourt.com](http://www.boulognebillancourt.com)

Tél. 01 55 18 53 00

Le 11 avril 2014 à 9 heures, les membres du Conseil municipal de la ville de Boulogne-Billancourt se sont réunis dans la salle du Conseil de l'hôtel de ville de Boulogne Billancourt, sous la présidence de M. Pierre-Christophe BAGUET, Maire, pour la séance à laquelle ils ont été convoqués par le Maire individuellement et par écrit le 5 avril 2014.

Monsieur BAGUET, Maire, ayant ouvert la séance, il a été procédé à l'appel nominal.

#### ETAIENT PRESENTS :

M. Pierre-Christophe BAGUET, M. Gauthier MOUGIN, Mme Marie-Laure GODIN, M. Pascal LOUAP, Mme Béatrice BELLIARD, M. Marc FUSINA, Mme Christine BRUNEAU, M. Michel AMAR, Mme Marie-Anne BOUEE, Mme Ségolène MISSOFFE, M. Frédéric DELAITRE, Mme Jeanne DEFRANOUX, M. Frédéric MORAND, Mme Isaure DE BEAUVAL, M. Bertrand-Pierre GALEY, Mme Christine LAVARDE-BOEDA, M. Philippe TELLINI, Mme Sandy VETILLART, M. Pierre DENIZIOT, Mme Sylvie ROUGNON, M. Jean-Claude MARQUEZ, Mme Armelle GENDARME, Mme Anne-Charlotte LORBER, M. Daniel BENHAROUN, Mme Esther KAMATARI, M. Jonathan PAPILLON, Mme Christine DELOFFRE, M. Laurent GOUILLIARD, Mme Claire de THEZY, M. Vittorio BACCHETTA, Mme Joumana SELFANI, M. Raphaël LABRUNYE, Mme Emmanuelle CORNET-RIQUEBOURG, M. Nasser RUMJAUN, Mme Carole HOOGSTOEL, M. Claude ROCHER, Mme Sana DRIDI-BLANGER, M. Xavier DENIS, Mme Véronique GAUDOUX-DAUVILLIER, M. Sébastien POIDATZ, Mme Élisabeth DE MAISTRE, M. Nicolas MARGUERAT, Mme Agathe RINAUDO, Mlle Fatima CARDETAS, Mme Caroline PAJOT, M. Pierre LAURENCIN, Mme Judith SHAN, M. Vincent GUIBERT, Mme Chloé JAILLARD.

#### EXCUSES REPRESENTES : 5

M. Léon SEBBAG qui a donné pouvoir à Mme Marie-Anne BOUEE,

M. Pierre-Mathieu DUHAMEL qui a donné pouvoir à M. Pierre LAURENCIN,

Mme Isabelle WEILL qui a donné pouvoir à Mme Caroline PAJOT,

M. Jean-Michel COHEN qui a donné pouvoir à Mlle Fatima CARDETAS,

M. Pierre GABORIT qui a donné pouvoir à Mme Judith SHAN.

A 9 heures 50, M. TELLINI a donné procuration à Mme ROUGNON (après le vote du point n°6).

#### ABSENT : Monsieur Thierry SOLERE.

M. Xavier DENIS a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

#### **M. BAGUET**

Je vous rappelle la raison de cette convocation quelque peu exceptionnelle du Conseil municipal, en ceci qu'elle nous rassemble un vendredi matin. Il s'agit simplement de respecter les délais légaux de convocation tout en essayant de limiter les impacts

négatifs sur le fonctionnement de la Mairie. Nous nous retrouvons donc ici ce matin pour un Conseil technique en quelque sorte, qui permet de remettre la machine en route sans une trop grande interruption.

Je vous propose d'examiner maintenant le compte-rendu des décisions prises en vertu de la délégation donnée. Pardon, Monsieur GUIBERT.

#### **M. GUIBERT**

Monsieur le Maire, chers collègues, je tenais à prendre la parole au nom du groupe mené par Pierre GABORIT pour rendre hommage à Dominique BAUDIS qui, comme vous le savez, est décédé hier. Pierre, en tant que représentant de la HALDE dans le département, puis en tant que défenseur des droits, a travaillé longuement avec Dominique BAUDIS. Il en parlait souvent et il tenait à lui rendre cet hommage, ainsi qu'à ses proches et à sa famille politique. Monsieur le Maire, nous nous souvenons d'ailleurs que cette famille politique fut la vôtre. Comme nous tous, vous êtes donc certainement considérablement touché par sa disparition brutale.

#### **M. BAGUET**

Merci, Monsieur GUIBERT, j'avais effectivement prévu de rendre hommage à Dominique BAUDIS. Vous auriez pu ajouter que Dominique BAUDIS a été Conseiller municipal de Boulogne-Billancourt, de 1977 à 1983, avant de succéder à son père, Pierre BAUDIS, à la mairie de Toulouse. Il était donc notre collègue dans cette assemblée. Je l'ai côtoyé lorsque j'étais Parlementaire. Comme l'a dit un responsable politique, c'était quelqu'un de bien, qui a été terriblement marqué par cette affaire horrible qui lui a collé à la peau. Tout était faux de A à Z. Vous vous imaginez ce que son épouse et lui-même ont pu vivre à cette occasion. Je l'avais rencontré à cette période et lui avais envoyé un mot de soutien, à l'époque où il était président du CSA. Ce furent des moments extrêmement douloureux pour lui. Par la suite, s'il s'est bien battu contre la maladie, un cancer généralisé a fini par l'emporter. C'était en tout cas un homme qui donnait une très belle image de la politique. Il a été un très grand maire de Toulouse. Il ne faut pas l'oublier. Je crois qu'il a fait trois mandats à la tête de la ville. Il était aussi un parlementaire exemplaire, toujours pondéré dans ses interventions, tout en étant très déterminé. L'un n'enlève rien à l'autre. Nous avons beaucoup de plaisir à travailler avec lui.

Mes chers collègues, je vous propose de passer en revue le compte-rendu des décisions prises en vertu de la délégation donnée par le Conseil municipal au Maire.

#### **COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES EN VERTU DE LA DELEGATION DONNEE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE**

#### **M. BAGUET**

Y a-t-il des observations ? Pour les nouveaux Conseillers muni-

cipaux, je précise qu'il vous a été communiqué deux documents. L'un est une synthèse et l'autre est plus détaillé. Vous avez reçu pour votre part le dossier synthétique. Madame SHAN.

## Mme SHAN

A l'occasion de la décision 40 du 3 mars 2014, pourrait-on rappeler les créneaux horaires et les sports concernés par la convention de mise à disposition par la SNC Forest Hill au stade de Marnes-la-Coquette ?

## M. BAGUET

Oui, nous vous communiquerons ces éléments. Cette convention concerne la location des terrains pour le football et le rugby. Peu de modifications y ont été apportées. Il s'agit en fait d'une reconduction, puisque la Ville loue depuis une vingtaine d'années déjà des terrains au stade de la Marche. Le gestionnaire a simplement changé il y a cinq ou six ans, succédant au Crédit Lyonnais. Je vous transmettrai cela. Monsieur LOUAP a peut-être plus d'éléments.

## M. LOUAP

Je peux effectivement répondre à cette question. Il est question ici d'un renouvellement de la convention de mise à disposition en vigueur depuis février 2012, date à laquelle la ville de Marnes-la-Coquette a confié la gestion du site du stade de la Marche au groupe Forest Hill. La convention court du 30 juin 2014 au 18 janvier 2015 et porte sur 53 heures 30 mises à disposition de l'ACBB, qui répartit les créneaux entre le rugby (environ 2/3) et le football (environ 1/3) pour un coût de 292 684 euros.

## APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 12 FEVRIER 2014

### M. BAGUET

S'il n'y a pas d'autres questions, je vous propose de passer à l'approbation du procès-verbal de la séance du 12 février 2014. Il est difficile d'approuver un procès-verbal lorsque l'on n'a pas assisté à la séance. Je me tourne donc vers les anciens élus. Avez-vous des commentaires ? S'il n'y a pas de commentaires, je mets maintenant aux voix ce procès-verbal.

Le procès-verbal de la séance du 12 février 2014 est approuvé à l'unanimité, les nouveaux élus s'abstenant.

## 1. DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE EN VERTU DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L 2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

### M. BAGUET

Comme à chaque début de mandature, pour notre institution comme pour d'autres, comme par exemple GPSO qui l'a fait mercredi soir, il vous est demandé, pour faciliter le fonctionnement de la collectivité, d'accorder une délégation de compétences au

Maire. Cela évitera de réunir le Conseil municipal à chaque location d'appartement à un instituteur, à chaque signature de convention par une association, à chaque acte administratif.

En effet, la loi dicte que le Conseil municipal est souverain, mais pour des questions pratiques, le code général des collectivités territoriales prévoit une délégation globale de compétences au Maire. Celle-ci est cependant très encadrée, ainsi que vous pouvez le constater dans la délibération. Le texte est extrêmement précis et les pouvoirs confiés au Maire sont strictement encadrés, très bien définis, avec des montants précis.

Bien évidemment, puisque je suis autorisé à signer entre deux séances du conseil municipal ou à déléguer ma signature à un adjoint ou à un conseiller municipal délégué, un compte rendu des décisions prises vous est présenté à chaque séance. C'est d'ailleurs ce que nous venons de faire voilà quelques minutes de cela. A cette occasion, Madame SHAN a pu poser une question sur une décision prise au sujet de la location des terrains du stade de la Marche.

Il vous est proposé de m'accorder cette délégation générale en vertu de l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales. Y a-t-il des questions sur cette délibération classique ? Madame SHAN.

## Mme SHAN

Notre groupe votera cette délibération. Je me demande toutefois ce qu'ajoute l'article 3 par rapport à l'article 2.

## M. BAGUET

L'article 2 précise « fixe dans les limites déterminées par le Conseil municipal les tarifs de voirie, de stationnement et de dépôt temporaire ». Vous vouliez parler de l'article de la délibération ? Excusez-moi.

## Mme SHAN

Je parlais de la page 6 de la délibération.

## M. BAGUET

D'accord. L'article 3 précise : « Le Conseil municipal autorise que la présente délégation soit exercée par le Premier Maire adjoint en cas d'empêchement du Maire. » Il s'agit là d'une délégation générale. Les délégations de signature sont très encadrées pour chaque Adjoint et Conseiller municipal délégué. Il est précisé clairement dans l'arrêté du Maire ce qu'ils peuvent ou non signer au nom du Conseil municipal. La délégation générale au premier adjoint permet à ce dernier, en cas d'empêchement du Maire de signer de manière systématique. Je pourrais rencontrer un problème de santé. Dès lors, Monsieur MOUGIN serait autorisé à signer à ma place. Telle est la différence entre ces deux types de délégations. S'il n'y a pas d'autres questions, je mets la délibération aux voix.

Trois élus s'abstiennent donc et ne veulent pas donner de délégation au Maire.

## **Mme CARDETAS**

Nous ne prenons pas part au vote.

## **M. BAGUET**

Cela n'existe pas, vous le savez très bien. Nous en avons souvent parlé. Vous vous abstenes donc et vous ne souhaitez pas que la Mairie fonctionne normalement. C'est une position un peu étrange. Je n'ai jamais vu cela de ma vie. Il existe donc une opposition. Ce n'est pas grave. Les citoyens boulonnais n'en seront pas pour autant pénalisés, mais c'est une position intéressante.

La délibération est approuvée avec trois abstentions plus les pouvoirs. Je suis un peu surpris. Cela dénote un état d'esprit constructif de bon matin, le vendredi.

La délibération numéro 1 est approuvée à l'unanimité.

Abstention : 6 (Monsieur Pierre-Mathieu DUHAMEL, Madame Isabelle WEILL, Mlle Fatima CARDETAS, M. Jean-Michel COHEN, Madame Caroline PAJOT, Monsieur Pierre LAURENCIN)

## **2. INDEMNITE DE CONSEIL ATTRIBUEE AU RECEVEUR MUNICIPAL - COLLABORATEURS DE CABINET - CONSEIL DE DISCIPLINE DE RECOURS**

### **M. BAGUET**

Le titre de la délibération numéro 2 est modifié. Je ne pense pas que cela portera à conséquence au niveau de la Préfecture, même s'il est préférable de communiquer les bons documents. Cette délibération a pour but d'attribuer une indemnité au receveur municipal, désigné par le ministère des Finances, en l'occurrence Monsieur GIROU. Il reçoit une rémunération de la part du ministère des Finances, mais il est de tradition que la Ville lui verse une indemnité, notamment pour son rôle de conseil, en ce qui concerne notamment les placements financiers et la trésorerie de la Ville. C'est une tradition.

Ensuite, s'agissant des effectifs, recrutements et dotations en biens et services des collaborateurs de cabinet, la délibération doit permettre la poursuite des activités du cabinet du Maire. Par ailleurs, il est prévu la désignation d'un élu qui prendra part aux conseils de discipline de recours du Centre interdépartemental de gestion de la Petite Couronne de la région Ile-de-France. Cet organisme gère les carrières, entre autres des agents municipaux, des départements des Hauts-de-Seine, de Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne. Chaque commune doit désigner un représentant. Avant chaque conseil de discipline de recours est effectué un tirage au sort. Nous ne sommes pas certains que notre représentant sera désigné, même lorsqu'il s'agit d'un agent de la Ville. D'autres élus peuvent néanmoins être tirés au sort. Y a-t-il des questions ?

## **Mme SHAN**

L'article 3 fait mention de « Monsieur ou Madame XXX ». J'imagine qu'un nom a été choisi.

## **M. BAGUET**

J'allais vous le communiquer. Je propose la candidature de Madame GODIN. S'il n'y a pas d'autres candidatures pour cette fonction nécessaire, je vous propose un vote à main levée, à moins que quelqu'un ne souhaite un vote à bulletin secret. Je mets aux voix la délibération, complétée du nom de l'élue proposée, à savoir Madame GODIN, si vous ne demandez pas de vote séparé.

Madame SHAN, puisque vous souhaitez un vote séparé, je mets aux voix les articles 1 et 2 de la délibération dans un premier temps.

Articles 1 et 2 : approuvés à l'unanimité

## **M. BAGUET**

Je mets maintenant aux voix la désignation de Madame GODIN.

Article 3 : approuvé à l'unanimité

Abstention : 4 (Monsieur Pierre GABORIT, Madame Judith SHAN, Monsieur Vincent GUIBERT, Madame Chloé JAILLARD)

Mme GODIN est désignée représentante du Conseil municipal de Boulogne-Billancourt au conseil de discipline de recours du CIG de la Petite Couronne.

## **3. RECOURS A L'EMPRUNT ET AUX INSTRUMENTS DE COUVERTURE - DELEGATION AU MAIRE POUR L'EXERCICE 2014 - PROGRAMME DE BILLETS DE TRESORERIE - AUTORISATIONS POUR L'ANNEE 2014M. BAGUET**

Il s'agit là encore d'une délibération classique, qu'il est nécessaire de renouveler chaque année. Par anticipation, une délibération identique avait été adoptée au Conseil municipal de décembre 2013 pour l'année 2014. Toutefois, la délibération tombe de droit avec la fin du mandat. Nous devons donc adopter une nouvelle délibération, afin de gérer les finances de la Ville (billets de trésorerie, ligne de trésorerie, gestion de la dette...) avec beaucoup plus de souplesse et de rapidité. Il est important de se montrer très réactif sur ce front car, en quelques heures, il est possible de gagner quelques milliers d'euros. Nous ne perdons jamais, car, depuis que j'ai été élu Maire, nous n'avons jamais renégocié dans un sens défavorable à la Ville. Parfois, nous sommes en mesure d'économiser 200 000 euros sur 10 ans, soit 20 000 euros sur une année. C'est intéressant. Il faut donc profiter du suivi des flux financiers et des taux bancaires.

Y a-t-il des questions sur cette délibération ? Madame JAILLARD.

## **Mme JAILLARD**

Monsieur le Maire, mes chers collègues, je voudrais premièrement



rement aborder la question de l'endettement. Cette délibération numéro 3 précise qu'au 1<sup>er</sup> janvier 2014, l'encours de dette consolidé s'élève à 169 millions d'euros. Ces 169 millions d'euros correspondent à l'encours de la dette du budget principal et des budgets annexes, tel que prévu dans le budget primitif de la Commune pour l'année 2014.

Néanmoins, puisque l'on parle de l'encours de dette consolidée, il ne faudrait pas s'en tenir strictement au budget communal. Il est indispensable de disposer d'une vision claire de l'ensemble des engagements à supporter par les contribuables bouonnais. Il faut donc prendre en compte la dette de la SAEM Val de Seine Aménagement, soit 143 millions d'euros, comme mentionné dans le compte rendu à la collectivité locale de la SAEM numéro 8 pour l'année 2014. Il est à noter que ces 143 millions d'euros constituent l'endettement propre de la SAEM, non compris dans le budget annexe Ile Seguin de notre commune.

Il faut également prendre en compte la part de la dette de la Ville au niveau de la Communauté d'agglomération, soit 43 % (au prorata de la population) et 62 millions d'euros sur la base du budget primitif de notre Communauté d'agglomération pour l'année 2014.

C'est bien cet ordre de grandeur de dette consolidée (375 millions d'euros au total) que nous devons tous avoir en tête. Sinon, cela reviendrait à omettre de comptabiliser les filiales et ne se concentrer que sur la maison mère, au moment d'évaluer la situation d'une entreprise. Aussi, notre groupe La Ville citoyenne insiste sur la nécessité de travailler au cours de la mandature sur une présentation consolidée des enjeux financiers, puisque nous sommes dans un système de vases communicants, avec des flux entre la Commune et la Communauté d'agglomération et des flux entre la Commune et la SAEM.

Deuxièmement, concernant la délégation en matière d'emprunts et d'instruments de couverture, notre groupe La ville citoyenne souhaite avoir davantage de précisions sur la stratégie qui sera privilégiée pour la gestion des emprunts, soit favoriser la protection de l'encours à taux variable contre d'éventuelles hausses de taux – dans ce cas, dans quelles conditions ? –, soit profiter d'un contexte de taux baissiers pour réaliser des économies sur les emprunts initialement contractés à taux fixe – dans ce cas, quel est l'équilibre recherché entre les emprunts à taux fixe, les emprunts à taux variable capé et les emprunts à taux variable ?

En conclusion, notre groupe La Ville citoyenne considère ne pas avoir obtenu l'ensemble des informations nécessaires pour se prononcer en toute connaissance de cause sur les quatre premiers articles de cette délibération numéro 3. Je vous remercie.

## M. BAGUET

Merci. Y a-t-il d'autres demandes de parole ? Non. La campagne électorale est maintenant derrière nous. Je voulais le répéter. J'ai fait un appel à l'apaisement lors du premier Conseil municipal. Visiblement, il n'a pas été entendu par tous. Je pense d'une

part au groupe qui a déposé un recours sur l'élection et d'autre part à celui qui revient sur des sujets abordés lors de la campagne.

Madame JAILLARD, nous allons aborder ces questions lors du prochain Conseil municipal. J'expliquerai alors une fois de plus qu'il ne faut pas confondre choux, carottes et betteraves. Ce sont des choses différentes. Il est à noter que les candidats de l'opposition n'étaient pas d'accord sur les chiffres de la dette.

Il est tout de même assez drôle de constater que vous n'avez pas les mêmes chiffres. Il convient de savoir de quoi on parle. Lorsque vous faites état de ligne de trésorerie à propos de la dette de 143 millions d'euros de la SAEM, c'est faux et archifaux. Des élus siègent ici au Conseil d'administration de la SAEM et l'ont affirmé dans cette enceinte. Visiblement, leur message n'a pas été entendu.

Nous ne reviendrons donc pas sur le sujet. Je vous ai annoncé que nous allons faire certifier les comptes de la Ville. J'espère que cela mettra fin à ces polémiques stériles, qui ne font qu'affaiblir l'image de la Ville et mettent en danger nos négociations avec les banques. Jusqu'à présent, nous bénéficions d'une solidité financière exemplaire, nous permettant justement de négocier et d'obtenir des prêts à des taux défiant toute concurrence. Ce travail de sabotage et de désinformation risque de fragiliser nos relations avec les banques.

Puisque vous ne voulez pas l'entendre, même si nous répétons inlassablement nos propos, nous allons faire certifier par des experts-comptables les comptes de la Ville. Cela mettra fin aux contestations. Je vous enjoins à considérer que la campagne électorale est derrière nous. 16 contrôles financiers, des audits et des expertises ont mis en évidence la solidité de la Ville. Cela suffit maintenant. Arrêtons de peindre des tableaux affolants. La dette de GPSO par habitant n'a pas varié depuis sa constitution, au moment où Monsieur FOURCADE était Président de la CAVDS Sèvres-Boulogne-Billancourt. Arrêtez donc de raconter des histoires. La dette tourne autour de 35 millions d'euros et reste stable. Nous avons même réduit légèrement la part municipale de la dette communautaire.

Je n'ai aucun problème à ajouter ces 35 millions d'euros. Standard & Poor's et le ministère des Finances prennent ces éléments en compte dans leurs appréciations. Tous savent que les communes ont des dettes au niveau communautaire, à répartir au prorata du nombre d'habitants. Toutefois, le montant de cette part n'a pas varié. La réussite et le succès de Boulogne-Billancourt ont l'air de vous déranger. C'est tout de même incroyable ! Nous devrions nous féliciter de la bonne gestion de la Ville. Cela serait plutôt sain, alors que nous devons faire face à tant de mauvaises nouvelles en ce moment. Vous préférez en fabriquer d'autres, comme si vous vous complaisiez à vivre dans un pessimisme permanent. Il faut être un peu optimiste.

La Ville est très bien gérée. Il faut que vous l'admettiez. Les Bouonnais nous ont d'ailleurs largement donné quitus. S'ils avaient entendu votre message, il n'aurait pas reconduit notre

équipe. Cela ne fut pas le cas. Les Boulonnais nous ont plébiscités, avec une large avance. Je suis très heureux de constater que les Boulonnais lisent mieux les bilans que certains élus. C'est rassurant.

Je mets aux voix la délibération. Madame SHAN, nous avons entendu votre position.

## Mme SHAN

Nous demandons un vote dissocié et nous nous abstenons sur les quatre premiers articles et nous nous prononcerons favorablement sur les trois derniers.

## M. BAGUET

Merci.

Articles 1 à 4 : approuvés à l'unanimité

Abstention : 10 (M. Pierre-Mathieu DUHAMEL, Mme Isabelle WEILL, Mme Fatima CARDETAS, M. Jean-Michel COHEN, Mme Caroline PAJOT, M. Pierre LAURENCIN, M. Pierre GABORIT, Mme Judith SHAN, M. Vincent GUIBERT, Mme Chloé JAILLARD)

Articles 5 à 7 : approuvés à l'unanimité

Abstention : 6 (M. Pierre-Mathieu DUHAMEL, Mme Isabelle WEILL, Mme Fatima CARDETAS, M. Jean-Michel COHEN, Mme Caroline PAJOT, M. Pierre LAURENCIN)

## **4. DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL POUR SIEGER AU SEIN DE LA COMMISSION D'APPELS D'OFFRES - DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL POUR SIEGER AU SEIN DE LA COMMISSION COMPETENTE EN MATIERE DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC**

### M. BAGUET

Conformément à l'article L1411-5 du code général des collectivités territoriales, une commission compétente en matière de délégation de service public doit être constituée, de même qu'une commission d'appel d'offres. Sur cette dernière, il est proposé de procéder à un scrutin proportionnel de liste. Je vous invite donc à déposer une liste mentionnant cinq candidats titulaires et cinq candidats suppléants. Certains groupes n'ont pas l'effectif suffisant pour déposer une liste complète, mais je vous invite à constituer tout de même ces listes. La Majorité présentera pour sa part cinq candidats titulaires et suppléants.

Nous suspendrons toutefois quelques minutes la séance pour vous permettre de rédiger les listes. Qui seront les responsables des groupes ? Madame SHAN et Madame PAJOT. Je vous invite donc à me communiquer le nom des éventuels candidats, de sorte que je puisse en faire état à l'Assemblée.

La Commission d'appels d'offres se réunit traditionnellement tous les vendredis matins à la Mairie, même si nous pouvons faire évoluer cette disposition, pour examiner tous les appels d'offres et marchés (ouverture des plis, analyse des plis avec les ser-

vices compétents et décisions soumises ensuite au vote du Conseil municipal).

La délégation de service public a pour but d'autoriser la Ville à déléguer la gestion de certains de ses équipements à des sociétés ou des partenaires extérieurs, qu'il s'agisse d'une SEM ou d'une société privée. Par exemple, la piscine-patinoire fait l'objet d'une délégation de service publique. La société Vert Marine s'est vu confier sa gestion. Il en va de même pour le théâtre, le restaurant municipal et le cinéma Landowski. GPSO pour sa part délègue la gestion des parkings publics. Cette commission est chargée du suivi du processus jusqu'à son aboutissement.

Je vous propose une brève suspension de séance.

La séance est suspendue de 9 heures 30 à 9 heures 35.

### M. BAGUET

Deux urnes (une pour la DSP et une pour la Commission d'appel d'offres) vont circuler dans les rangs et vous déposerez votre bulletin à l'appel de votre nom. Nous cocherons alors votre nom sur la liste. Je demande aux élus de la Majorité de ne pas se tromper, car les bulletins sont de la même couleur pour les deux urnes. Toutefois, il est bien mentionné en haut du bulletin le nom de la commission concernée.

Pour la CAO, le groupe La Ville citoyenne propose Madame SHAN et Monsieur GUIBERT, Madame JAILLARD et Monsieur GABORIT en tant que titulaires. Sont proposés comme suppléants Monsieur GUIBERT, Madame SHAN, Monsieur GABORIT et Madame JAILLARD.

Pour la Commission DSP, La Ville citoyenne propose Madame SHAN, Madame JAILLARD, Monsieur GUIBERT et Monsieur GABORIT en tant que titulaires. Elle propose en outre Madame JAILLARD, Madame SHAN, Monsieur GABORIT et Monsieur GUIBERT en tant que suppléants.

Le groupe Un vrai projet pour Boulogne-Billancourt propose Madame PAJOT en tant que titulaire pour la Commission d'appel d'offres et Monsieur LAURENCIN en tant que suppléant. Les mêmes noms sont proposés pour la Commission DSP, mais vous avez inversé titulaire et suppléant. J'invite chacun à remplir son bulletin.

Madame Chloé JAILLARD et Madame Agathe RINAUDO seront nos scrutateurs, de même que Monsieur Pierre LAURENCIN et Madame Marie-Anne BOUEE.

Il est procédé au vote.

### M. BAGUET

Pendant que les scrutateurs procèdent au dépouillement, je vous propose, si vous en êtes d'accord, de poursuivre l'examen de l'ordre du jour.

## **5. DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL POUR SIEGER AU SEIN DU COMITE DU**

## **SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU CIMETIERE DE CLAMART**

### **M. BAGUET**

Mes chers collègues, depuis de nombreuses années, la Ville est associée aux communes de Clamart, Châtillon, Vanves, Issy-les-Moulineaux, Malakoff dans le cadre de la gestion du cimetière intercommunal de Clamart. Il nous faut désigner deux représentants de la Ville (un titulaire et un suppléant) chargés de siéger dans les instances de ce syndicat intercommunal.

Y a-t-il des questions sur cette délibération ? Non. La Majorité propose Madame BELLARD, en tant que titulaire, et Monsieur AMAR, en tant que suppléant. Demandez-vous un vote à bulletin secret ? Non. Nous procédons donc à un vote à main levée.

Abstention : 10 (M. Pierre-Mathieu DUHAMEL, Mme Isabelle WEILL, Mme Fatima CARDETAS, M. Jean-Michel COHEN, Mme Caroline PAJOT, M. Pierre LAURENCIN, M. Pierre GABORIT, Mme Judith SHAN, M. Vincent GUIBERT, Mme Chloé JAILLARD)

Madame BELLARD et Monsieur AMAR sont désignés à l'unanimité représentants de la Ville au Syndicat intercommunal du cimetière de Clamart.

## **6. DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL POUR SIEGER AU SEIN DU COMITE DU SYNDICAT DES EAUX D'ILE-DE-FRANCE (SEDIF)**

### **M. BAGUET**

Le Syndicat des eaux d'Ile-de-France fait partie des grands syndicats intercommunaux nés au début du siècle dernier. Avez-vous des questions concernant cette délibération ? Non. La Majorité propose les candidatures de Pierre-Christophe BAGUET, en tant que titulaire, et de Bertrand-Pierre GALEY, en tant que suppléant. Y a-t-il d'autres candidatures ? Il n'y en a pas. Si vous ne demandez pas de vote à bulletin secret, je soumetts au vote à main levée la proposition de la Majorité.

Abstention : 10 (M. Pierre-Mathieu DUHAMEL, Mme Isabelle WEILL, Mme Fatima CARDETAS, M. Jean-Michel COHEN, Mme Caroline PAJOT, M. Pierre LAURENCIN, M. Pierre GABORIT, Mme Judith SHAN, M. Vincent GUIBERT, Mme Chloé JAILLARD)

Monsieur BAGUET et Monsieur GALEY sont désignés à l'unanimité représentants de la Ville au Syndicat des eaux d'Ile-de-France.

## **7. DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL POUR SIEGER AU SEIN DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX**

### **M. BAGUET**

Cette commission consultative est chargée du suivi des DSP. Nous avons voté plus tôt pour désigner les titulaires et représentants au sein de la Commission pour la délégation de service public, chargée du choix des délégataires et du processus entourant cette désignation. La Commission consultative de suivi se réunit tous les ans pour contrôler la qualité du service et accompagner le suivi des DSP, car il est évident que déléguer un service

ne signifie pas s'en débarrasser. Nous devons nous assurer de la qualité de ce service offert à nos concitoyens. Par exemple, dans le cadre de la délégation du service public de la piscine, nous veillons à ce que la qualité du service soit maintenue. C'est pour cela que nos délégataires doivent chaque année nous remettre un rapport extrêmement complet sur le fonctionnement de la DSP, rapport portant des éléments financiers comme matériels. Cette commission est donc chargée d'assurer ce contrôle. Y a-t-il des questions sur cette délibération très classique ?

Un scrutin à la proportionnelle va être organisé. Des bulletins vont être distribués. Le code général des collectivités territoriales n'impose pas de suspension de séance pour la désignation des membres de cette commission. Je vous propose donc de ne pas faire de suspension et je m'enquiers d'éventuelles candidatures. La Majorité propose une liste qui va vous être distribuée. Cette commission se compose de cinq membres titulaires et d'autant de suppléants.

Par ailleurs, le code général des collectivités territoriales prévoit que trois représentants d'associations siégeront parmi les titulaires et un nombre équivalent parmi les suppléants. Lors du précédent mandat, l'ACBB et le Forum universitaire étaient représentés dans cette commission. Je vous propose d'ajouter à cette liste un représentant du Centre d'animation de Boulogne-Billancourt. Parmi les associations suppléantes, je vous propose de désigner des associations importantes, représentatives de notre population, à savoir l'ANRABB (Association des nouveaux retraités et assimilés de Boulogne-Billancourt), l'association Philotechnique, que chacun connaît et qui est implantée depuis longtemps à Boulogne-Billancourt, ainsi que l'association A2RS, pour représenter les nouveaux Boulonnais, habitant notamment le quartier du Trapèze. Cette représentation du monde associatif est assez équilibrée, entre sports, culture, social et des associations représentant les quartiers de la Ville.

Avez-vous des remarques sur ce choix assez équilibré ? Non. Je vous remercie. Le bulletin ne fait pas figurer le nom des associations. Je vous propose de voter pour les représentants du Conseil municipal au sein de cette commission.

Il est procédé au vote.

## **8. CORRESPONDANT DEFENSE**

### **M. BAGUET**

Une circulaire en date du 26 octobre 2001 demande à chaque Conseil municipal, pour renforcer le lien armées-Nation, de désigner un correspondant défense. Par le passé, le Maire désignait ce correspondant. Désormais, il est demandé que le Conseil municipal se prononce. Cette nouvelle procédure est plus solennelle et renforce cette mission, qui est à mes yeux importante, d'autant que la Ville abrite un centre de recrutement de la Défense nationale. Y a-t-il des questions ?

La Majorité propose la candidature de Jonathan PAPIILLON, qui occupait déjà cette fonction au cours de la mandature précédente. Il reste en place, alors que les généraux tournent tous les deux ans. Y a-t-il d'autres candidatures ? Souhaitez-vous un vote



à bulletin secret ? Je vous propose d'approuver la désignation de Monsieur Jonathan PAPILLON.

Abstention : 10 (M. Pierre-Mathieu DUHAMEL, Mme Isabelle WEILL, Mme Fatima CARDETAS, M. Jean-Michel COHEN, Mme Caroline PAJOT, M. Pierre LAURENCIN, M. Pierre GABORIT, Mme Judith SHAN, M. Vincent GUIBERT, Mme Chloé JAILLARD)

Monsieur PAPILLON est désigné à l'unanimité correspondant défense.

## **M. BAGUET**

Nous en avons terminé avec l'ordre du jour. Je vous propose, dans l'attente des résultats, de procéder à une photo avec l'ensemble des Conseillers municipaux. En effet, lors de la précédente séance, nous avons pris une photo des élus de la Majorité sur les marches. Mercredi soir, nous avons pris une photo avec les 91 élus du Conseil communautaire. Aujourd'hui, je vous propose une photo rassemblant sur les marches l'ensemble des Conseillers municipaux.

Je remercie les scrutateurs. Je vais proclamer les résultats du vote pour la désignation des représentants à la Commission d'appel d'offres.

Conseillers inscrits : 55

Conseillers présents : 49

Conseillers ayant donné procuration : 5

Conseillers participant au vote : 54

Conseillers ne participant pas au vote : 0

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 54

Ont obtenu :

Liste présentée par Majorité rassemblée pour Boulogne-Billancourt : 44 voix soit 4 sièges,

Liste présentée par Un vrai projet pour Boulogne-Billancourt : 6 voix soit 1 siège,

Liste présentée par La Ville citoyenne : 4 voix soit 0 siège.

Sont désignés titulaires :

Madame Christine BRUNEAU,

Monsieur Gauthier MOUGIN,

Madame Christine LAVARDE-BOEDA,

Monsieur Marc FUSINA,

Madame Caroline PAJOT.

Sont désignés suppléants :

Madame Marie-Anne BOUEE,

Madame Christine DELOFFRE,

Madame Sylvie ROUGNON,

Madame Jeanne DEFRANOUX,

Monsieur Pierre LAURENCIN.

## **M. BAGUET**

Je vais maintenant proclamer les résultats concernant la Commission de délégation de service public.

Conseillers inscrits : 55

Conseillers présents : 49

Conseillers ayant donné procuration : 5

Conseillers participant au vote : 54

Conseillers ne participant pas au vote : 0

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 54

Ont obtenu :

Liste présentée par Majorité rassemblée pour Boulogne-Billancourt : 44 voix soit 4 sièges,

Liste présentée par Un vrai projet pour Boulogne-Billancourt : 6 voix soit 1 siège,

Liste présentée par La Ville citoyenne : 4 voix soit 0 siège.

Sont désignés titulaires :

Madame Christine LAVARDE-BOEDA,

Madame Sandy VETILLART,

Monsieur Gauthier MOUGIN,

Monsieur Jean-Claude MARQUEZ,

Monsieur Pierre LAURENCIN.

Sont désignés suppléants :

Madame Marie-Anne BOUEE,

Madame Armelle GENDARME,

Madame Jeanne DEFRANOUX,

Madame Sylvie ROUGNON,

Madame Caroline PAJOT.

## **M. BAGUET**

Je vais enfin proclamer les résultats du vote pour la désignation des représentants à la Commission consultative des services publics locaux (CCSPL).

Conseillers inscrits : 55

Conseillers présents : 48

Conseillers ayant donné procuration : 6

Conseillers participant au vote : 54

Conseillers ne participant pas au vote : 0

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 54

Ont obtenu :

Liste présentée par Majorité rassemblée pour Boulogne-Billancourt : 44 voix soit 4 sièges,

Liste présentée par Un vrai projet pour Boulogne-Billancourt : 6 voix soit 1 siège,

Liste présentée par La Ville citoyenne : 4 voix soit 0 siège.

Sont désignés titulaires :

Madame Christine LAVARDE-BOEDA,

Monsieur Jean-Claude MARQUEZ,

Monsieur Marc FUSINA,

Madame Jeanne DEFRANOUX,

Monsieur Pierre LAURENCIN.

Sont désignés suppléants :

Monsieur Laurent GOULLIARD,

Madame Christine DELOFFRE,

Madame Sylvie ROUGNON,  
Monsieur Nicolas MARGUERAT,  
Madame Caroline PAJOT.

## **M. BAGUET**

Le prochain Conseil municipal aura lieu le 7 mai. La parole est à Madame SHAN.

## **Mme SHAN**

Ne devons-nous pas mettre au vote les délibérations, maintenant que sont désignées les titulaires et représentants ?

## **M. BAGUET**

Nous avons voté au moment où nous avons lancé le scrutin. Toutes les délibérations ont été votées. Nous attendions simplement le résultat des scrutins. Voulez-vous voter à nouveau ? Nous pouvons le faire. Ce n'est pas un problème. Compte tenu du climat ambiant et des contestations systématiques, si cela fait plaisir à Madame SHAN, revotons. Je vous propose donc de vous prononcer sur la délibération numéro 4. Il est inutile de rappeler les résultats du scrutin, à moins que vous ne le souhaitiez. Monsieur GUIBERT.

## **M. GUIBERT**

Monsieur le Maire, chers collègues, je voulais vous expliquer notre position. Notre groupe n'étant pas représenté dans ces commissions, il aurait peut-être été préférable de retenir un autre mode de désignation que la simple proportionnelle, afin d'assurer une représentation équilibrée et harmonieuse du groupe majoritaire et de ses deux oppositions. Pour ces raisons, nous voterons contre ces délibérations.

## **M. BAGUET**

Vous changez d'avis en fonction du résultat des urnes. C'est intéressant. C'est une attitude démocratique intéressante. Je n'avais jamais vu cela. Vous avez voté pour la délibération tout à l'heure et, compte tenu des résultats, vous votez contre. Ce Conseil municipal démarre très fort, de manière très constructive et pas du tout politicienne. Encore une fois, je vous répète que la campagne électorale est terminée. Arrêtons et tournons-nous vers l'avenir. Notre assemblée est au service de tous les Boulonnais. J'ai dit que j'étais le Maire de tous les Boulonnais. Entre contestations électorales et changements d'avis après vote, nous assistons à un début de mandat intéressant.

Monsieur GUIBERT, les textes prévoient une élection à la proportionnelle. Je suis désolé. Nous appliquons les textes, puisque vous semblez être très à cheval sur les textes, depuis le début de la séance. J'applique les textes. C'est tout. Monsieur GUIBERT, je vous rappelle par ailleurs que lorsqu'un vote est commencé, on ne peut l'interrompre. J'ai fait preuve de magnanimité en l'occurrence, mais je vous assure que le vote était déjà engagé. Je vous

ai toutefois donné la parole et je vous la redonne, pour terminer – je l'espère – sur une note positive.

## **M. GUIBERT**

Chers collègues, je voulais simplement observer que nous avons poursuivi l'examen de l'ordre du jour, dans l'attente des résultats des votes. Nous ne remettons donc nullement en cause le processus démocratique.

## **M. BAGUET**

Je constate que nous sommes vraiment dans le pinaillage. Je n'ai jamais connu cela en Conseil municipal, alors que je suis élu depuis plus de 30 ans. Nous allons donc appliquer les règles pour nous protéger de tout cela. Je n'accorderai aucune dérogation à la moindre règle et j'appliquerai la loi et strictement la loi, puisque vous vous trouvez dans un état d'esprit assez peu constructif. Ce sera donc toute la loi et rien que la loi. Madame CARDETAS.

## **Mme CARDETAS**

Monsieur le Maire, vous nous annonciez la date du prochain Conseil municipal lorsque vous avez été interrompu. Pourriez-vous répéter ?

## **M. BAGUET**

Il se tiendra le 7 mai à 18 heures 30. Vous avez raison, Madame CARDETAS. J'ai été interrompu dans mon intervention. Ce sont les mêmes horaires que ceux des Conseils de GPSO, même si Monsieur MOUGIN me fait remarquer que, par le passé, nous nous réunissions à 19 heures.

## **Mme CARDETAS**

Monsieur le Maire, pour ceux qui travaillent hors de la Ville, en raison des embouteillages, ne serait-il pas possible de débiter plus tard ?

## **M. BAGUET**

Tous les Conseils communautaires débutent à 18 heures 30. Pensons à l'administration et au fait que certains élus sont particulièrement bavards. Nous commençons d'ailleurs ce mandat sur un ton qui n'est pas très bon. Le Maire convoque le Conseil municipal et je propose 18 heures 30. L'administration n'aura de fait pas besoin de veiller jusqu'à une heure avancée. Je tiens à signaler que certaines communes réunissent leur Conseil municipal dans la journée, comme nous l'avons fait aujourd'hui. C'est le cas en général dans les grandes villes de France, dont les séances de conseil municipal durent une journée complète, de 9 heures à 18 heures. C'est le cas du Conseil général. Je parle sous le contrôle de Madame GODIN. Nous avons fait un choix. Nous sommes au service des Boulonnais et nous devons nous organiser en fonction de cela. Nous nous réunirons donc à

18 heures 30 le 7 mai. Cela vaut pour tous. Les commissions ne se réuniront pas la prochaine fois, car elles n'ont pas encore été mises en place. Par la suite, elles se réuniront avant chaque Conseil, trois jours avant la séance. Merci beaucoup.

La séance est levée à 10 heures 10.